BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 novembre 2020	***N° 2020-483***

Convocation du 20 novembre 2020
Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOULET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 novembre 2020**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction de la nature**	***N° 2020-483***

Chambre d'agriculture de la Gironde - Convention cadre triennale de partenariat 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et la Chambre d'agriculture de la Gironde - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En novembre 2018, Bordeaux Métropole a délibéré en faveur d'une politique agricole, alimentaire et durable sur son territoire. Celle-ci vise à maintenir, renforcer et développer les activités agricoles sur son territoire, dans tous ses aspects (planification, foncier, formation et accompagnement, commercialisation et transformation), dans le respect et en lien avec les milieux naturels. Elle vise aussi à valoriser auprès des acteurs locaux et du grand public l'ensemble des services rendus par l'agriculture, en recréant une relation forte et mutuellement profitable entre le monde agricole et le monde urbain, qui participe à la transition énergétique, écologique et sociale voulue par Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole et la Chambre d'agriculture de Gironde ont convenu d'un partenariat dans le cadre d'une convention triennale, en appui de cette politique et sur des thématiques identifiées comme prioritaires à ce jour.

1. Thématiques d'action partenariale entre Bordeaux Métropole et la Chambre d'agriculture

Au regard de cette volonté affirmée par le Conseil métropolitain, la Chambre d'agriculture de la Gironde et Bordeaux Métropole renforcent leur partenariat, autour de volets thématiques identifiés en fonction des besoins du territoire et des missions ordinaires ou spécifiques de la Chambre d'agriculture. L'ensemble de ces huit volets représente les axes de collaboration que se fixent la Chambre d'agriculture et Bordeaux Métropole sur la durée de la convention, à savoir :

- Communication en direction du grand public
- Sensibilisation des élus et des acteurs métropolitains urbains à l'agriculture
- Formation, installation, accompagnement des exploitants et des porteurs de projet agricoles, et renforcement des structures d'exploitations agricole (infrastructures agro-écologiques, urbanisme, conseil technique …),
- Contribution au programme d'action spécifique du Périmètres de Protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des Jalles, animation et développement territorial
- Soutien à l'émergence de services collectifs (filières, circuits de commercialisation, aménagement en zone inondable, abattoir…)
- Contribution à l'amélioration de la qualité des données relatives aux agriculteurs et aux productions agricoles sur le territoire, participation à des inventaires et à l'observatoire agricole de Bordeaux Métropole

- Participation aux réflexions et actions du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) de Bordeaux Métropole
- Mobilisation de l'expertise des différents services de la Chambre d'agriculture, pour l'accompagnement des projets agri-urbains publics sur Bordeaux Métropole

2. Grandes actions partenariales identifiées dans la convention

Les huit volets thématiques sont précisés comme suit, dans leurs grandes lignes, afin de clarifier l'ensemble de ce partenariat sur trois ans.

2.1 - Volet 1 - Communication en direction du grand public, autour de la valorisation de l'agriculture, des métiers de l'agriculture et des agriculteurs

Bordeaux Métropole souhaite mieux valoriser les métiers de l'agriculture et les exploitants eux-mêmes, face à une image publique dégradée et ignorante de l'ensemble des services rendus par l'agriculture. Pour cela, la Chambre accompagnera Bordeaux Métropole ou organisera elle-même des événements adaptés, à destination du grand public ou des acteurs publics du territoire, en lien avec les acteurs professionnels de l'agriculture et les agriculteurs eux-mêmes.

Notamment, la Chambre appuiera Bordeaux Métropole dans sa participation au Salon de l'agriculture, porté par la Chambre régionale. De même, elle participera au plan de communication de la Métropole, à l'élaboration de documents de communication auxquels pourront être adjoints les deux logos de la Chambre d'agriculture et de la Métropole.

2.2 - Volet 2 - Sensibilisation des élus et acteurs métropolitains urbains à l'agriculture

Face à un regain d'intérêt manifeste des acteurs et décideurs de la Métropole (élus, en priorité, mais aussi techniciens et partenaires extérieurs, notamment en urbanisme), les acteurs du développement territorial métropolitain et les directions métropolitaines et les communes en tête doivent être sensibilisés et formés à la connaissance des réalités et des problématiques agricoles, complexes, afin de permettre un développement pérenne de projets agro-urbains basés sur les besoins des territoires et sur un dialogue constructif et mutuellement bénéfique entre monde agricole et monde urbain.

Ce volet pourra être mis en œuvre sous forme de rencontres diverses, suivies ou ponctuelles, notamment sous la forme des rencontres des « élus à la ferme » déjà organisé une fois sur la commune de Bruges.

2.3 - Volet 3 - Formation, installation et accompagnement des exploitants et des porteurs de projet agricole, renforcement des structures d'exploitations agricole (infrastructures agro-écologiques, urbanisme, conseil technique …), transmission

Bordeaux Métropole souhaite optimiser l'exploitation de son potentiel foncier agricole, tout en permettant à de nouveaux porteurs de projet de s'installer sur notre territoire. Pour cela, au-delà de l'action centrale du guichet unique PAIT (Point accueil installation et transmission), la Chambre porte l'animation du « Groupe foncier métropolitain », dont l'objectif est de coordonner tous les acteurs (Chambre, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), Métropole et Département en tête) autour des opportunités foncières sur le territoire et des porteurs de projet eux-mêmes et leur évolution. L'outil Sintia fourni par la SAFER permet un suivi partagé.

De même, il est prévu d'organiser ou développer différents services, selon les besoins exprimés et notamment :

- En matière de maraîchage, spécifiquement, un conseil technique entre les partenaires agricoles (Chambre, Association technique fruits et légumes (ATFL), Agrobio Gironde) et Bordeaux Métropole.
- Un porter à connaissance global et complet, fourni aux agents de Bordeaux Métropole, relatif à l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme des projets agricoles.
- En matière d'installation, une expertise « forage et eaux d'irrigation », afin de permettre l'installation ou le développement d'exploitations sur son territoire.
- En matière de transmission, la recherche de solutions complémentaires, en lien avec le PAIT, la Métropole et les autres acteurs agricoles, notamment la SAFER.

2.4 - Volet 4 - Contribution au programme d'action spécifique du PEANP des jalles, animation et développement territorial

Le programme d'actions du périmètre de Protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des Jalles a été validé en 2015. Malgré 5 ans de mise en œuvre à ce jour, une partie des terres agricoles de la vallée maraichère sont sous-exploitées (présence de chevaux et autres), ou enfrichées. De plus, les exploitations existantes sont souvent insuffisamment structurées pour un développement pérenne.
L'un des enjeux prégnants de ce territoire est donc un aménagement foncier pérenne en faveur de structures agricoles viables et durables, en s'appuyant sur les propriétaires concernés. Cet aménagement sera réalisé via la procédure de mise en valeur des terres incultes ou sous-exploitées portée par le Département de la Gironde.
Par ailleurs, le programme d'actions du PEANP des Jalles est en cours de mise en œuvre et plusieurs actions agricoles seront à poursuivre ou à engager dans ce cadre.

2.5 - Volet 5 – Soutien à l'émergence de services collectifs (filières, circuits de commercialisation, aménagement en zone inondable et autres)

De l'organisation et du développement de filières, jusqu'aux services à l'exploitation, des outils économiques sont à optimiser ou à créer, notamment en matière de filières de production, de circuits de commercialisation ou encore d'aménagements divers, répondant à des besoins des exploitations ou à des réglementations et des normes imposées.
Il s'agit notamment :
- D'un projet de conserverie – abattoir (abattoir et transformation) volailles – palmipèdes (voire transformation viande de porc), présentant aujourd'hui un intérêt fort auprès des producteurs de Gironde.
- De toute démarche pour créer des outils collectifs, par exemple une Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) d'emballage d'œufs (unités fixes et mobiles).
- D'entreprises coopératives agricoles, telles la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Loc'Halle Bio ou la Société d'intérêts collectifs agricoles (SICA) Maraîchère, mais aussi Elixir, les magasins de producteurs et autres.
- Du développement des circuits courts de commercialisation, afin de favoriser la marge économique des exploitants métropolitains et de rapprocher les habitants des producteurs locaux, à partir de manifestations et de marchés locaux sur la Métropole.
- D'aménagements indispensables aux exploitations agricoles au regard du risque inondation.

2.6 - Volet 6 - Contribution à l'amélioration de la qualité des données relatives aux agriculteurs et aux productions agricoles sur le territoire, participation à des inventaires et à l'observatoire dynamique de Bordeaux Métropole

La Chambre d'agriculture est en possession de données diverses, en matière d'activité agricole, qu'elle mettra annuellement à disposition de la métropole, selon l'observatoire en cours de création par Bordeaux Métropole. Elle sera donc un point d'appui de l'observatoire métropolitain.

Sur ce point des enquêtes spécifiques pourront être rendus nécessaires. La Chambre d'agriculture pourra être sollicitée pour les piloter ou y contribuer activement.

2.7 - Volet 7 - Participation aux réflexions et actions du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) de Bordeaux Métropole

Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) est animé par Bordeaux Métropole, qui impulse des actions et coordonne les acteurs. La Chambre d'Agriculture de Gironde sera sollicitée par Bordeaux Métropole, notamment sur le volet de la « capacité agricole du territoire », en vue de partager une information avec les acteurs concernés et de participer à des ateliers de réflexion et de travail en la matière, comme c'est déjà le cas sur l'approvisionnement local de la restauration collective publique.

2.8 - Volet 8 - Mobilisation de l'expertise de la Chambre d'agriculture, pour l'accompagnement des projets agri-urbains publics sur Bordeaux Métropole (agriculture urbaine spécifique)

Bordeaux Métropole et ses communes entreprennent aujourd'hui des projets urbains qui incluent, en totalité ou en partie, un volet agricole. Il s'agit de projets de territoires en général communaux, qui visent à valoriser des territoires, soit à potentiel agronomique pré-identifié, soit sur lesquels des projets urbains sont décidés, mais avec une dimension d'agriculture urbaine.

Aujourd'hui, la Chambre d'agriculture de Gironde est désignée pour travailler spécifiquement sur ce créneau « urbain ». Elle pourra proposer des expertises et conseils à la demande, dans le domaine juridique et réglementaire, sur les questions techniques liées au projet dans son ensemble et au potentiel agronomique en particulier, en lien avec les partenaires et les porteurs de projet.

3. Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La Chambre d'agriculture de la Gironde a reçu, par délibérations de Bordeaux Métropole, les subventions suivantes représentant un montant total de 301 659 € :

Programmes d'actions 2011 entre la Chambre d'agriculture de la Gironde et La Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) – Enquête sur les exploitations agricoles sur le territoire communautaire – Subvention de fonctionnement 2011 – Délibération n° 2011/0931 du 16 décembre 2011	38 409 €
Programme d'actions 2012 - Délibération n° 2012/0670 du 28 septembre 2012	40 000 €
Programme d'actions 2013 - Délibération n° 2013/0598 du 27 septembre 2013	35 000 €
Programme d'actions 2014 - Délibération n° 2014/0536 du 26 septembre 2014	35 000 €
Chambre d'agriculture de la Gironde – Programme d'actions 2015 Délibération n° 2016-93 du 12 février 2016	33 250 €
Chambre d'agriculture de la Gironde – Programme d'actions 2016 Délibération n° 2016-567 du 23 septembre 2016	25 000 €
Chambre d'agriculture de la Gironde – Convention cadre triennale de partenariat 2017-2019 - Délibération n° 2017-409 du 16 juin 2017	75 000 €
Chambre d'agriculture de la Gironde – Subvention 2020 - Délibération n° 2020-86 du 14 février 2020 Budget primitif Annexe B8.1	20 000 €

4. Plan de financement prévisionnel de 2021 à 2023

La Chambre d'agriculture de la Gironde sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 20 000 € au titre de l'exercice 2021, renouvelable pour le même montant au titre des exercices 2022 et 2023 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaire aux budgets 2022 et 2023 de Bordeaux Métropole).

Les montants des subventions 2022 et 2023 seront délibérés annuellement. Ces subventions feront l'objet soit d'une délibération spécifique relative à l'exercice concerné, soit seront délibérées lors du Budget primitif de Bordeaux Métropole dans l'annexe B8-1, relative aux subventions inférieures à 23 000 €.

Pour 2021, le budget prévisionnel est annexé à la présente délibération.

Pour 2022, la Chambre d'agriculture de la Gironde devra remettre son budget prévisionnel 2022 au plus tard à la date fixée dans le cadre de la campagne des subventions 2022.

Pour 2023, la Chambre d'agriculture de la Gironde devra remettre son budget prévisionnel 2023 au plus tard à la date fixée dans le cadre de la campagne des subventions 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10, relatif au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/76 du 30 novembre 2018 relative à l'adoption de la politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la politique agricole de Bordeaux Métropole nécessite l'appui des partenaires du monde agricole et en particulier de la Chambre d'agriculture de Gironde, via son expertise et ses missions, ordinaires ou spécifiques sur notre territoire,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention pluriannuelle ci-annexée destinée à préciser les modalités de règlement de la subvention métropolitaine.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à attribuer une subvention de 20 000 € à la Chambre d'Agriculture de la Gironde et d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 657381, fonction 76 et sous réserve du vote du BP 2021.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur SUBRENAT;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **3 DÉCEMBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **3 DÉCEMBRE 2020**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO